

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 FEVRIER 2025

Le 06 février 2025, à 20 heures, le CONSEIL MUNICIPAL convoqué le 31 janvier 2025, s'est réuni sous la Présidence de M. Jean-Yves SENANT dans la salle du Conseil Municipal à l'Hôtel-de-Ville.

ETAIENT PRESENTS : M. SENANT, Mme PRECETTI, M. MEDAN, Mme ROLLAND, M. COLIN, Mme SANSY, Mme SCHLIENGER, Mme VERET, M. LEGRAND, M. NEHME, Mme GENEST, M. AIT-OUARAZ, M. ARJONA, M. REYNIER, M. VOULDOUKIS, M. DI PALMA, M. KALONJI, Mme FAURET, M. PEGORIER, Mme ENAME, M. GOULETTE, M. BEN ABDALLAH, Mme PHAM-PINGAL, Mme AUBERT, M. FOYER, M. PASSERON, Mme GALLI, Mme RAFIK, M. BENSABAT, Mme HUARD, M. MAUGER, M. MONGARDIEN, Mme SALL, M. COURDESSES, M. CHARRIEAU, M. DECROP, Mme SIMON, M. SOUCHAUD, M. DOYEN, Mme RAMBAUT.

ETAIENT REPRESENTES : M. HUBERT, Mme BERTHIER, Mme EL MEZOUE, Mme LEMMET, Mme LEON, Mme GODEFROY, M. BESSEY, M. HOBEIKA.

ETAIT ABSENT : M. PARISIS.

M. FOYER est désigné comme secrétaire.

TOUT D'ABORD LE CONSEIL MUNICIPAL RATIFIE LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

- ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE POUR LA MISE A DISPOSITION DE LA SOCIETE DONEO D'UN LOCAL D'ACTIVITES SITUE AUX 5-7 AVENUE DES FRERES LUMIERE ET 5 AVENUE FRANCOIS ARAGO POUR UN MONTANT MENSUEL DE 12 000 EUROS CHARGES COMPRISES. (27/11/2024)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE POUR LA MISE A DISPOSITION DE LA SOCIETE SATELEC D'UN LOCAL D'ACTIVITES SITUE AU 5 AVENUE MAURICE RAVEL POUR UN MONTANT MENSUEL DE 1 200 EUROS TTC. (27/11/2024)
- ADOPTION D'UN AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DU 1^{er} NOVEMBRE 2023 POUR LA MISE A DISPOSITION DE LA SOCIETE ONEGEST D'UN BUREAU SUPPLEMENTAIRE DANS LE BATIMENT DU 2 RUE LUIGI GALVANI POUR UN MONTANT MENSUEL DE 459 EUROS TTC EN 2024 ET DE 582 EUROS TTC EN 2025. (27/11/2024)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE POUR DES LOCAUX DE LA MAISON MEDICALE SITUES AU 14 RUE DE L'ABBAYE AU PROFIT DU DOCTEUR MARION ALEGRE POUR UN MONTANT MENSUEL DE 300 EUROS HT EN 2024, 450 EUROS HT EN 2025 ET 600 EUROS HT EN 2026. (27/11/2024)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE POUR DES LOCAUX DE LA MAISON MEDICALE SITUES AU 14 RUE DE L'ABBAYE AU PROFIT DU DOCTEUR AGATHE NJOMGANG POUR UN MONTANT MENSUEL DE 300 EUROS HT EN 2024, 450 EUROS HT EN 2025 ET 600 EUROS HT EN 2026. (27/11/2024)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE POUR DES LOCAUX DE LA MAISON MEDICALE SITUES AU 14 RUE DE L'ABBAYE AU PROFIT DU DOCTEUR N'DALLA PRESCILLIA IKOUEBE POUR UN MONTANT MENSUEL DE 300 EUROS HT EN 2024, 450 EUROS HT EN 2025 ET 600 EUROS HT EN 2026. (27/11/2024)
- ATTRIBUTION DU MARCHE DE FOURNITURE DE JEUX ET JOUETS POUR LES STRUCTURES DE LA VILLE D'ANTONY ACCUEILLANT DES ENFANTS DE 3 A 11 ANS (HORS JEUX RECREATIFS D'INTERIEUR) – (APPEL D'OFFRES OUVERT). (27/11/2024)
 - LOT 2 : JEUX ET JOUETS EDUCATIFS AUX SOCIETES CENTRALE INTER PROFESSIONNELLE D'ACHATS (CIPA) ET LACOSTE POUR UN MONTANT MINIMUM ANNUEL PAR TITULAIRE DE 200 EUROS H.T ET AVEC UN MONTANT MAXIMUM ANNUEL DE 30 000 EUROS H.T
- ATTRIBUTION DU MARCHE DE MODERNISATION, ENTRETIEN ET REPARATION DES EQUIPEMENTS MULTITECHNIQUES DE LA VILLE D'ANTONY (APPEL D'OFFRES OUVERT). (27/11/2024)
 - LOT N°2 : SYSTEMES DE SECURITE INCENDIE TOUS SITE A LA SOCIETE SAVPRO POUR UN MONTANT FORFAITAIRE ANNUEL DE 40 570.88 EUROS HT ET AVEC UNE PART A BONS DE COMMANDE SANS MONTANT MINIMUM ET AVEC UN MONTANT MAXIMUM ANNUEL DE 300 000 EUROS H.T
 - LOT N°3 : EXTINCTEURS, RIA, COLONNES SECHES TOUS SITES A LA SOCIETE SAVPRO POUR UN MONTANT FORFAITAIRE ANNUEL DE 33 789.80 EUROS HT ET AVEC UNE PART A BONS DE COMMANDE SANS MONTANT MINIMUM ET AVEC UN MONTANT MAXIMUM ANNUEL DE 40 000 EUROS H.T
- ADOPTION D'UNE CONVENTION A PASSER AVEC JAZZ EN FACE POUR LA COPRODUCTION DU SPECTACLE « SPACECRAFT » POUR UN MONTANT DE 1 000 EUROS TTC. (28/11/2024)
- ADOPTION D'UN CONTRAT DE CESSION A PASSER AVEC TELEMA PRODUCTIONS SAS POUR LE SPECTACLE MUSICAL DE « SHAKER POISSON » A L'ESPACE VASARELY LE 6 DECEMBRE 2024 POUR UN MONTANT DE 600 EUROS TTC. (03/12/2024)
- ADOPTION D'UN CONTRAT DE CESSION A PASSER AVEC TELEMA PRODUCTIONS SAS POUR LE SPECTACLE MUSICAL DE « SUN » A L'ESPACE VASARELY LE 6 DECEMBRE 2024 POUR UN MONTANT DE 1 899 EUROS TTC. (03/12/2024)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION A CONCLURE AVEC L'ASSOCIATION LES GRINCHEUX POUR LA MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UNE SALLE DU CENTRE CULTUREL OUSMANE SY POUR L'ANNEE 2025. (04/12/2024)
- ADOPTION DE L'AVENANT N°1 AU MARCHE DE SEJOURS DE PRINTEMPS ET ÉTÉ A DESTINATION DES JEUNES ANTONIENS DE 6 A 17 ANS – LOT N°4 : SEJOUR « CIRQUE ET EQUITATION » A PASSER AVEC LA SOCIETE COCICO AFIN DE MODIFIER LA FORMULE DE REVISION DES PRIX. (04/12/2024)
- ADOPTION DE L'AVENANT N°1 AU MARCHE DE MAINTENANCE DU PARC DE PABX, FOURNITURE DE TERMINAUX TELEPHONIQUES, PRESTATIONS DE CABLAGE, FOURNITURE ET MAINTENANCE DES ONDULEURS – LOT N°1 « MAINTENANCE ET EVOLUTION DE L'IPBX DU POUVOIR ADJUDICATEUR » A PASSER AVEC LA SOCIETE RTM NEOPHONE AFIN D'AJOUTER UN ARTICLE AU BORDEREAU DES PRIX. (04/12/2024)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION A CONCLURE AVEC L'ASSOCIATION LES ATELIERS DE SILENE POUR LA MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UNE SALLE DU CENTRE CULTUREL OUSMANE SY POUR L'ANNEE 2025. (04/12/2024)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION A CONCLURE AVEC L'ASSOCIATION AMAZING GRACE POUR LA MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UNE SALLE DU CENTRE CULTUREL OUSMANE SY POUR L'ANNEE 2025. (04/12/2024)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION A CONCLURE AVEC L'ASSOCIATION ALANON/ALATEEN GROUPES FAMILIAUX POUR LA MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UNE SALLE DU CENTRE CULTUREL OUSMANE SY POUR L'ANNEE 2025. (04/12/2024)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE FINANCEMENT DE 10 000 000 EUROS AVEC LA BANQUE POSTALE POUR FINANCER LES INVESTISSEMENTS 2024. (04/12/2024)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE FINANCEMENT DE 10 000 000 EUROS AVEC LA BANQUE POSTALE POUR FINANCER LES INVESTISSEMENTS 2024 - RECTIFICATIF. (06/12/2024)
- ADOPTION D'UN AVENANT N°1 A LA CONVENTION DU 04 JUILLET 2024 ENTRE LA VILLE ET LA SECTION D'ANTONY DU PARTI SOCIALISTE CONCERNANT LA MISE A DISPOSITION D'ATELIERS DE L'ESPACE VASARELY AFIN DE MODIFIER LES CRENEAUX DE MISE A DISPOSITION. (10/12/2024)
- ADOPTION D'UN AVENANT N°1 A LA CONVENTION DU 05 JUILLET 2024 ENTRE LA VILLE D'ANTONY ET L'ASSOCIATION « VALENTIN HAÛY » CONCERNANT LA MISE A DISPOSITION D'ATELIERS DE L'ESPACE VASARELY AFIN DE MODIFIER LES CRENEAUX DE MISE A DISPOSITION. (10/12/2024)
- ADOPTION D'UN CONTRAT DE CESSION A PASSER AVEC L'ASSOCIATION OPUS 5 POUR L'ORGANISATION D'UN CONCERT DE L'ORCHESTRE DE CHAMBRE NOUVELLE EUROPE EN DATE DU 19 DECEMBRE 2024 POUR UN MONTANT DE 12 132.50 EUROS TTC. (10/12/2024)

- ADOPTION D'UNE CONVENTION TRIPARTITE AVEC L'ASSOCIATION DES AMIS DE LA MUSIQUE A ANTONY ET LE THEATRE FIRMIN GEMIER / LA PISCINE POUR L'ORGANISATION D'UN CONCERT EN DATE DU 18 DECEMBRE 2024 POUR UN MONTANT DE 1 525.90 EUROS TTC. (10/12/2024)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION A CONCLURE AVEC L'ASSOCIATION BIEN VIVRE ENSEMBLE POUR LA MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UNE SALLE DU CENTRE CULTUREL OUSMANE SY POUR L'ANNEE 2025. (10/12/2024)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION A CONCLURE AVEC L'ASSOCIATION FRANÇAIS POUR TOUS A ANTONY POUR LA MISE A DISPOSITION GRATUITE DE SIX SALLES DU CENTRE CULTUREL OUSMANE SY POUR L'ANNEE 2025. (10/12/2024)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION A CONCLURE AVEC L'ASSOCIATION AGEFA POUR LA MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UNE SALLE DU CENTRE CULTUREL OUSMANE SY POUR L'ANNEE 2025. (10/12/2024)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION A CONCLURE AVEC L'ASSOCIATION FEMMES RELAIS POUR LA MISE A DISPOSITION GRATUITE DE QUATRE SALLES DU CENTRE CULTUREL OUSMANE SY POUR L'ANNEE 2025. (10/12/2024)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION A PASSER AVEC L'ASSOCIATION ESPOIR EN TETE POUR L'ORGANISATION D'UNE SEANCE DE CINEMA PRIVEE LE 14 MARS 2025 AU PROFIT DE LA RECHERCHE SUR LE CERVEAU. (16/12/2024)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE A PASSER AVEC VALLEE SUD GRAND PARIS POUR L'IMPLANTATION DE STATIONNEMENTS VELOS EN GARES RER B DE PARC DE SCEAUX ET DE FONTAINE MICHALON MOYENNANT UNE REDEVANCE ANNUELLE D'UN EURO SYMBOLIQUE. (09/12/2024)
- ADOPTION D'UN AVENANT N° 2 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIF A LA DEMOLITION ET A LA RECONSTRUCTION DE L'ECOLE PRIMAIRE ANATOLE FRANCE DANS LE QUARTIER DU NOYER DORE PASSE AVEC LE GROUPEMENT A+SAMUELDELMAS ARCHITECTES URBANISTES / BATISERF INGENIERIE / FACEA / EODD INGENIEURS CONSEILS / CLARITY / AC&T PAYSAGES ET TERRITOIRES / AM INGENIERIE / ARWYTEC POUR UN MONTANT SUPPLEMENTAIRE DE 391 014.80 EUROS HT. (17/12/2024)
- ADOPTION D'UN AVENANT N°1 A LA CONVENTION DU 27 JUIN 2024 ENTRE LA VILLE D'ANTONY ET L'ASSOCIATION « ROIMAT » CONCERNANT LA MISE A DISPOSITION D'UN ATELIER DE L'ESPACE VASARELY AFIN DE MODIFIER LES CRENEAUX DE MISE A DISPOSITION. (17/12/2024)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION A CONCLURE AVEC L'ASSOCIATION CERCLE CULTUREL ET ARTISTIQUE D'ANTONY POUR LA MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UNE SALLE DU CENTRE CULTUREL OUSMANE SY POUR L'ANNEE 2025. (18/12/2024)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION A CONCLURE AVEC L'ASSOCIATION ASTI POUR LA MISE A DISPOSITION GRATUITE DE DEUX SALLES DU CENTRE CULTUREL OUSMANE SY POUR L'ANNEE 2025. (18/12/2024)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE FINANCEMENT DE 12 000 000 EUROS AVEC L'AGENCE FRANCE LOCALE POUR FINANCER LES INVESTISSEMENTS 2024. (18/12/2024)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE FINANCEMENT DE 10 000 000 EUROS AVEC L'AGENCE FRANCE LOCALE POUR FINANCER LES INVESTISSEMENTS 2024. (18/12/2024)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE FINANCEMENT DE 8 000 000 EUROS AVEC L'AGENCE FRANCE LOCALE POUR FINANCER LES INVESTISSEMENTS 2024. (18/12/2024)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION A CONCLURE AVEC L'ASSOCIATION LA BLETTE HUMAINE POUR LA MISE A DISPOSITION GRATUITE DE L'ESPACE ACCUEIL DU CENTRE CULTUREL OUSMANE SY POUR L'ANNEE 2025. (18/12/2024)
- DECISION PORTANT CESSATION DE LA SOUS - REGIE DE LA REGIE DE RECETTES DES ATELIERS DU CENTRE CULTUREL DU CHATEAU SARRAN A L'ESPACE JEUNES « LE 11 ». (10/12/2024)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CINEMA LE SELECT, LE SERVICE PENITENTIAIRE D'INSERTION ET DE PROBATION DU VAL-DE-MARNE ET LE CENTRE PENITENTIAIRE DE FRESNES POUR L'ORGANISATION D'UN CINE DEBAT DANS LES LOCAUX DE LA MAISON D'ARRET DES HOMMES (MAH) DE FRESNES LE 17 JANVIER 2025. (19/12/2024)
- ATTRIBUTION DU MARCHE D'ACCORD CADRE DE TRAVAUX DANS DIVERS BATIMENTS – PARTIE 2 – (PROCEDURE ADAPTEE). (19/12/2024)
 - LOT N°1 : TRAVAUX DE PEINTURES INTERIEURES AVEC LA SOCIETE MB PEINTURE SANS MONTANT MINIMUM ET AVEC UN MONTANT MAXIMUM ANNUEL DE 500 000 EUROS H.T
 - LOT N°2 : TRAVAUX DE REVETEMENTS DE SOLS AVEC LA SOCIETE LUSZCZAKSOL SANS MONTANT MINIMUM ET AVEC UN MONTANT MAXIMUM ANNUEL DE 500 000 EUROS H.T
 - LOT N°3 : TRAVAUX DE PLOMBERIE AVEC LES SOCIETES LA LOUISIANE (TITULAIRE DE RANG 1) ET SNEF (TITULAIRE DE RANG 2) SANS MONTANT MINIMUM ET AVEC UN MONTANT MAXIMUM ANNUEL DE 500 000 EUROS H.T
- ATTRIBUTION DU MARCHE D'IMPRESSION DE SUPPORTS D'INFORMATION, DE COMMUNICATION ET D'IMPRIMES DIVERS (APPEL D'OFFRES OUVERT). (19/12/2024)
 - LOT N°1 : AFFICHES GRAND FORMAT AVEC LA SOCIETE WESTGRAPHY SANS MONTANT MINIMUM ET AVEC UN MONTANT MAXIMUM ANNUEL DE 10 000 EUROS H.T
 - LOT N°2 : IMPRIMES ADMINISTRATIFS, PAPETERIE, INVITATIONS AVEC LA SOCIETE CHAMPAGNAC SANS MONTANT MINIMUM ET AVEC UN MONTANT MAXIMUM ANNUEL DE 25 000 EUROS H.T
 - LOT N°3 : FLYERS, DEPLIANTS, BROCHURES, GUIDES, JOURNAUX, DIVERS IMPRIMES AVEC LA SOCIETE CHAMPAGNAC SANS MONTANT MINIMUM ET AVEC UN MONTANT MAXIMUM ANNUEL DE 120 000 EUROS H.T
 - LOT N°4 : PUBLICATIONS DES ETABLISSEMENTS CULTURELS AVEC LA SOCIETE LE REVEIL DE LA MARNE SANS MONTANT MINIMUM ET AVEC UN MONTANT MAXIMUM ANNUEL DE 90 000 EUROS H.T
 - LOT N°5 : MAGAZINE, ENCART CENTRAL ET MISE SOUS FILM AVEC LA SOCIETE LE REVEIL DE LA MARNE SANS MONTANT MINIMUM ET AVEC UN MONTANT MAXIMUM ANNUEL DE 380 000 EUROS H.T
- ATTRIBUTION DU MARCHE DE MODERNISATION, ENTRETIEN ET REPARATION DES EQUIPEMENTS MULTITECHNIQUES DE LA VILLE (APPEL D'OFFRES OUVERT). (19/12/2024)
 - LOT N°1 : ASCENSEURS, EPMR ET MONTE CHARGE - TOUS SITES AVEC LA SOCIETE TK ELEVATOR FRANCE SANS MONTANT MINIMUM ET AVEC UN MONTANT MAXIMUM ANNUEL DE 300 000 EUROS H.T
 - LOT N°4 : PORTES ET PORTAILS AUTOMATIQUES OU MANUELS - SITE MARCHE COUVERT UNIQUEMENT AVEC LA SOCIETE SCHINDLER SANS MONTANT MINIMUM ET AVEC UN MONTANT MAXIMUM ANNUEL DE 500 000 EUROS H.T
 - LOT N°5 : PORTES ET PORTAILS AUTOMATIQUES - AUTRES SITES AVEC LA SOCIETE SCHINDLER SANS MONTANT MINIMUM ET AVEC UN MONTANT MAXIMUM ANNUEL DE 300 000 EUROS H.T
 - LOT N°6 : RIDEAUX ELECTRIQUES OU MANUELS - TOUS SITES AVEC LA SOCIETE ATELIER CENTRAL DES STORES SANS MONTANT MINIMUM ET AVEC UN MONTANT MAXIMUM ANNUEL DE 100 000 EUROS H.T
- ADOPTION D'UN AVENANT N°1 A LA CONVENTION DU 05 JUILLET 2024 ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION « UFCS FRANCILIENNE SUD » CONCERNANT LA MISE A DISPOSITION D'UN ATELIER DE L'ESPACE VASARELY AFIN DE MODIFIER LES CRENEAUX DE MISE A DISPOSITION. (20/12/2024)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN LOCAL DE L'ESPACE GUILLEBAUD AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « BANDA CHULLA ». (20/12/2024)
- ADOPTION D'UN CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE A PASSER AVEC LA SOCIETE PAYBYPHONE SAS POUR LE DEPLOIEMENT DE LA SOLUTION DE PAIEMENT A DISTANCE DU STATIONNEMENT URBAIN PAYBYPHONE. (23/12/2024)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION A PASSER AVEC LE THEATRE FIRMIN GEMIER/LA PISCINE POUR LA MISE EN PLACE D'UN PARTENARIAT AUTOUR DU PROJET HIP HOP DANS LA VILLE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CULTURE ET LIEN SOCIAL POUR UN MONTANT DE 12 000 EUROS. (24/12/2024)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DU DOJO DU STADE DE LA CROIX DE BERNY AU PROFIT DU COMITE DEPARTEMENTAL DES HAUTS- DE-SEINE DE LA FEDERATION FRANCAISE D'EDUCATION PHYSIQUE ET DE GYMNASIQUE VOLONTAIRE POUR LE 1^{ER} SEMESTRE 2025. (06/01/2025)
- ADOPTION D'UN AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DU 6 SEPTEMBRE 2024 CONCERNANT L'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS DU STADE DE LA CROIX DE BERNY A PASSER AVEC L'UNION SPORTIVE METROPOLITAINE DES TRANSPORTS AFIN DE PROLONGER LA MISE A DISPOSITION JUSQU'AU 21 DECEMBRE 2024 MOYENNANT 9 852 EUROS. (06/01/2025)
- ADOPTION D'UN AVENANT N°1 A LA CONVENTION DU 26 JUIN 2024 ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION « ANTONY SOLEIL » CONCERNANT LA MISE A DISPOSITION D'UN ATELIER DE L'ESPACE VASARELY AFIN DE MODIFIER LES CRENEAUX DE MISE A DISPOSITION. (09/01/2025)
- ADOPTION D'UN CONVENTION A PASSER AVEC L'ASSOCIATION COUP DE POUCE POUR DES INTERVENTIONS AU SEIN DU DISPOSITIF DE REUSSITE EDUCATIVE POUR UN MONTANT DE 2 500 EUROS TTC. (10/01/2025)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX DE L'ECOLE ELEMENTAIRE E. BLANGUERNON AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « ALPHABET » POUR LE 1^{ER} SEMESTRE 2025. (10/01/2025)
- ADOPTION DE L'AVENANT N°1 AU MARCHE DE NETTOYAGE ET ENTRETIEN DES LOCAUX ET ETABLISSEMENTS MUNICIPAUX DE LA VILLE D'ANTONY – LOT N° 6 – PRESTATIONS PONCTUELLES DE NETTOYAGE PASSE AVEC LA SOCIETE SERVICLEAN AFIN D'ACTER SON TRANSFERT A LA SOCIETE MANULAV. (10/01/2025)
- ADOPTION D'UN AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DU 26 JUIN 2024 ENTRE LA VILLE D'ANTONY ET L'ASSOCIATION « CHORALE LES TOURNESOLS » CONCERNANT LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX DU CENTRE ANDRE MALRAUX AFIN DE MODIFIER LES CRENEAUX DE MISE A DISPOSITION. (14/01/2025)
- ADOPTION D'UN AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DU 26 JUIN 2024 ENTRE LA VILLE D'ANTONY ET L'ASSOCIATION « CLUB DE L'AMITIE » CONCERNANT LA MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL AU 3 RUE DU NORD AFIN DE MODIFIER LES CRENEAUX DE MISE A DISPOSITION. (14/01/2025)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'INSTALLATIONS DU COMPLEXE SPORTIF LA FONTAINE – ARNAUD BELTRAME AU PROFIT DE LA FEDERATION FRANCAISE DU SPORT UNIVERSITAIRE-CRETEIL POUR UN MONTANT DE 36.50 EUROS L'HEURE D'UTILISATION DU GYMNASIUM ET 15.50 EUROS POUR LA SALLE DE REUNION. (17/01/2025)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'INSTALLATIONS DU COMPLEXE SPORTIF LA FONTAINE – ARNAUD BELTRAME AU PROFIT DE LA LIGUE ILE-DE-FRANCE DU SPORT UNIVERSITAIRE (LIFSU-PARIS) POUR UN MONTANT DE 39.50 EUROS L'HEURE D'UTILISATION. (17/01/2025)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'INSTALLATIONS DU STADE DE LA CROIX-DE-BERNY AU PROFIT DE L'INSTITUT NOTRE DAME BOURG-LA-REINE POUR UN MONTANT DE 90 EUROS L'HEURE D'UTILISATION DE LA PISTE D'ATHLETISME ET 73 EUROS POUR LE GYMNASIUM. (17/01/2025)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'INSTALLATIONS DU STADE DE LA CROIX DE BERNY AU PROFIT DE LA LIGUE ILE-DE-FRANCE DU SPORT UNIVERSITAIRE (LIFSU-PARIS) POUR UN MONTANT DE 36.50 EUROS L'HEURE D'UTILISATION. (17/01/2025)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'INSTALLATIONS DU STADE DE LA CROIX DE BERNY AU PROFIT DE LA MAISON PERCE- NEIGE IME ALTERNANCE POUR UN MONTANT DE 90 EUROS L'HEURE D'UTILISATION. (17/01/2025)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'INSTALLATIONS DU STADE DE LA CROIX DE BERNY AU PROFIT DE L'ESTP CACHAN POUR UN MONTANT DE 73 EUROS L'HEURE D'UTILISATION. (17/01/2025)
- DECISION DE CLOTURE DE LA REGIE DE RECETTES DE LA GESTION LOCATIVE. (17/01/2025)
- ADOPTION D'UN CONTRAT DE CESSION A PASSER AVEC LA SOCIETE « ON TOUR PRODUCTION » POUR L'ORGANISATION D'UN CONCERT DU GROUPE GENERATION EN DATE DU 13 JUILLET 2025 POUR UN MONTANT DE 10 469.33 EUROS TTC. (16/01/2025)

- ADOPTION D'UNE CONVENTION A PASSER AVEC L'ASSOCIATION PERSPECTIVES ET MEDIATIONS POUR DES PERMANENCES PSYCHOLOGIQUES AU SEIN DU 11 ESPACE JEUNES POUR UN MONTANT DE 4 368 EUROS TTC. (20/01/2025)
- ADOPTION DE QUATRE CONVENTIONS A PASSER AVEC L'ASSOCIATION PERSPECTIVES ET MEDIATIONS POUR DES INTERVENTIONS AU SEIN DES COLLEGES ANNE FRANK, DESCARTES, HENRI GEORGES ADAM ET FRANCOIS FURET POUR UN MONTANT DE 6 000 EUROS TTC. (20/01/2025)
- ATTRIBUTION DU MARCHE D'ACCORD CADRE DE TRAVAUX DANS DIVERS BATIMENTS -PARTIE 2 (APPEL D'OFFRES OUVERT) – LOT N°4 : MACONNERIE SECOND ŒUVRE AVEC LES SOCIETES ECM LANNI (TITULAIRE DE RANG 1) ET ESTEVES FRERES SA (TITULAIRE DE RANG 2) SANS MONTANT MINIMUM ET POUR UN MONTANT MAXIMUM ANNUEL DE 1 200 000 EUROS HT. (21/01/2025)

- ADOPTION D'UNE CONVENTION A PASSER AVEC LA SAS HMC PHOTOGRAPHIE POUR L'ANIMATION D'UN ATELIER D'ECRITURE ET CREATION MUSICALE DU 17 AU 21 FEVRIER 2025 AU 11 ESPACE JEUNES POUR UN MONTANT DE 1 560 EUROS TTC. (21/01/2025)
- ADOPTION D'UN AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DU 26 JUIN 2024 ENTRE LA VILLE D'ANTONY ET L'ASSOCIATION « VIVRE A LA FONTAINE ST-EX » CONCERNANT LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX DE L'ESPACE LA FONTAINE AFIN D'AJOUTER UN CRENEAU DE MISE A DISPOSITION. (21/01/2025)

ORDRE DU JOUR

- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA CROIX ROUGE FRANCAISE EN FAVEUR DES SINISTRES DE MAYOTTE –
POUR : 48
- MISE EN PLACE DU BUDGET PARTICIPATIF POUR L'ANNÉE 2025 –
POUR : 48
- RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA VILLE EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES –
- RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA VILLE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE –

I - FINANCES –

- DEBAT CONCERNANT LES ORIENTATIONS GENERALES DU BUDGET 2025 –
- ADOPTION DE L'AVENANT N°2 AU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT 2023 – 2025 A PASSER AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE –
POUR : 44 – ABSTENTION : 04
- CESSION DE DEUX VEHICULES MUNICIPAUX –
POUR : 48

II - URBANISME - AFFAIRES FONCIERES –

- DESAFFECTATION, DECLASSEMENT ET CESSION D'UNE EMPRISE SISE PASSAGE GRILLOT, AU PROFIT DE LA SCI 2020 SATORY - RECTIFICATIF –
POUR : 48

III - PERSONNEL –

- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS –
POUR : 48
- MAINTIEN DU REGIME INDEMNITAIRE POUR LES AGENTS EN CONGE DE LONGUE MALADIE OU DE GRAVE MALADIE –
POUR : 48
- MISE EN PLACE DU CONTRAT D'ENGAGEMENT EDUCATIF –
POUR : 44 – CONTRE : 04
- MANDAT DE LA VILLE D'ANTONY DONNE AU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION (CIG) DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE EN VUE DE LA CONCLUSION D'UN CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES –
POUR : 48
- REMISE GRACIEUSE –
POUR : 48

IV - EDUCATION –

- ADOPTION DE L'AVENANT N°1 AU CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE, PERISCOLAIRE, EXTRASCOLAIRE, SENIORS ET PETITE ENFANCE A PASSER AVEC LA SOCIETE COMPASS GROUP FRANCE –
POUR : 48

V - AFFAIRES DIVERSES –

- ADOPTION D'UN CONTRAT A PASSER AVEC L'ECO-ORGANISME ALCOME POUR LE RAMASSAGE ET LE RECYCLAGE DES MEGOTS –
POUR : 48
- ADOPTION D'UN CONTRAT A PASSER AVEC L'ECO-ORGANISME CITEO POUR DES ACTIONS DE LUTTE CONTRE LES DECHETS ABANDONNES DIFFUS –
POUR : 48
- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS D'ARTISANS ET COMMERCANTS D'ANTONY POUR 2025 –
POUR : 48
- ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE D'ANTONY ET L'ASSOCIATION DES COMMERCANTS NON SEDENTAIRES D'ANTONY DENOMMEE « LE MARCHÉ DES DECOUVERTES » POUR LA PROMOTION ET L'ANIMATION DU MARCHÉ D'ANTONY –
POUR : 48
- ADOPTION DU PROGRAMME D'ACTIONS RELATIF AU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE POUR L'ANNEE 2025 –
POUR : 44 – CONTRE : 04
- ADOPTION DU PROGRAMME D'ACTIONS RELATIF AUX SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES AU TITRE DE LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET DE LA SECURITE POUR L'ANNEE 2025 –
POUR : 48
- DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES ORGANISMES SUIVANTS :
 - Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale,
 - Conseil d'administration de la Caisse des Ecoles,
 - Commission d'Appel d'Offres,
 - 1^{ère} (Urbanisme, Aménagement et Travaux), 4^{ème} (Solidarité), 5^{ème} (Education, Jeunesse, Enfance et Famille) et 9^{ème} (Commerce, Développement Economique et Artisanat) Commissions Municipales,
 - Comité Local de l'Emploi,
 - Commission chargée du suivi du projet d'aménagement de la liaison TGV MASSY-VALENTON.

**Fin de la séance à 00h20
Antony, le 07 Février 2025**

**Le Maire d'Antony,
Jean-Yves SÉNANT**